

Mes premiers mots seront pour remercier la Chambre de commerce de nous accueillir si nombreux ce soir pour l'hommage que le Club des Juristes a souhaité rendre à notre ami Olivier DEBOUZY.

Il aurait aimé, j'en suis sûre, que son nom soit associé à ce « prix d'agitateur d'idées juridiques » que le Club lui dédit.

Réaliste, le juriste appréhende le monde tel qu'il est,

Conformiste, il s'en contente,

Imaginatif, il s'émancipe des schémas établis et dépasse les clivages traditionnels de nos disciplines juridiques..

De réalisme et d'imagination, assurément, Olivier DEBOUZY ne manquait pas.

Il a apporté au Club des Juristes ses immenses compétences qu'un parcours aussi remarquable qu'atypique lui a permis de développer.

Il a participé à toutes nos assemblées générales et à plusieurs tables rondes, notamment celle sur l'Environnement.

J'ai sélectionné pour vous deux articles écrits par Olivier dans le cadre de la contribution hebdomadaire du Club au quotidien « *Les Echos* » car ils me paraissent révélateurs de deux des multiples centres d'intérêt de cet énarque, fin juriste, amoureux des arts en général et de la littérature en particulier.

En mars 2009, ce grand spécialiste des questions de défense et de dissuasion nucléaire publie un article sur "la clarification du secret défense".

Commentant ce qui allait être la loi de programmation militaire du 29 juillet 2009, il saluait la création de la Commission consultative du secret de la défense nationale

chargée de donner un avis sur la déclassification et la communication d'informations protégées par le secret.

Dans un autre domaine dans lequel il excellait tout autant, Olivier DEBOUZY a publié, toujours *aux Echos* le 11 juin 2009, un article intitulé "*Vers une réglementation du lobbying*".

Il voyait dans cette activité un complément indispensable de ce qu'il appelait la "*démocratie technicienne*".

Il faut, écrivait-il, "*traiter l'ensemble des lobbyistes de manière strictement égalitaire, notamment en ce qui concerne l'accès aux locaux des assemblées, aux parlementaires et aux projets de textes et d'amendements. Il s'agit dans une logique toquevillienne de reconnaître l'indispensable contribution des corps intermédiaires à la cristallisation et à l'expression de la volonté générale mais d'une manière égalitaire et claire*".

Pour rendre hommage à cet homme exceptionnel que les avocats que nous sommes ont eu l'honneur de compter parmi les leurs, le Club des Juristes a souhaité créer un prix qui récompense le juriste imaginatif, celui qui explore des champs nouveaux et inscrit sa réflexion dans une construction organisée au service d'une cause.

Le jury qui, sous la présidence de François Terré a eu la lourde charge de trouver cet « oiseau rare », a été composé de hautes personnalités, venant des différents horizons explorés par celui que nous célébrons aujourd'hui.

43 candidats, juristes de diverses professions, magistrats, avocats, professeurs, notaires, se sont présentés au suffrage de ce jury,

18 ont été nominés et je laisse à François TERRE la joie de vous annoncer l'heureux lauréat.

Avant de passer la parole la parole à Gilles AUGUST qui, mieux que quiconque, saura rendre présent celui dont il a partagé pendant quinze ans la vie professionnelle, je voudrai formuler deux vœux : que les candidats soient aussi nombreux et talentueux l'année prochaine, que nous soyons aussi nombreux que ce soir pour fêter

l'imagination et la fertilité de la pensée juridique. Enfin, de tout cœur, j'espère qu'Olivier porte sur la soirée de ce soir son regard où un mélange subtil associait une infinie bienveillance et aussi, je ne dirai pas une ironie, mais une malice qui laissait deviner l'humour dévastateur dont celui que nous célébrons était doté.

E. Baraduc